



A rinthod

Infos



Sommaire

Le mot du maire	p.2
La commune aménagée pour vous :	
Réalisations terminées	p.3
Réalisations en projet	p.4-5
Projets à long terme	p.5
Budget communal 2012	p.6-7
Actualités 2012	p.8-9
Zoom sur...	p.10-11
Un peu d'histoire	p.12
Mieux vivre ensemble	p.13-14
Etat civil	p.15
Infos pratiques	p.16

LE MOT DU MAIRE

DERRIÈRE UN BUDGET : DES HOMMES, DES PROJETS ET... ...DES LIGNES DE CONDUITE

Dans un contexte économique incertain, le conseil municipal a voté, à l'unanimité le budget 2012, fin avril. Il s'agit d'un budget prévisionnel volontaire qui prend en considération les besoins liés à l'évolution de la commune, tant en fonctionnement, qu'en investissement.

Il est construit et équilibré, sans augmentation des taux d'imposition communaux, et sans recours à l'emprunt.

Cette stabilité est le résultat d'une analyse et d'un suivi régulier des charges de fonctionnement et vous pourrez en trouver, dans ces pages, une présentation détaillée.

Je m'attarderai cependant sur un chapitre crucial de l'efficacité de l'action municipale : il s'agit des charges de personnel, si souvent décriés !!

Et bien, ce poste de dépense représente 27% de notre budget, la moyenne des communes de la même strate, étant de l'ordre de 38%.

Il est aussi, sur le terrain, la transcription des choix politiques de la municipalité en termes de service à la population.

Parallèlement à l'aspect financier évoqué ci-dessus, il faut y voir aussi un capital humain qui suscite de ma part, le respect et la confiance. J'ai pu, au fil des années, en mesurer l'importance dans l'entreprise qu'est la mairie.

Sans tomber dans une autosatisfaction excessive, je voudrais souligner les valeurs de travail, d'implication et de disponibilité, dont font preuve tous nos agents municipaux techniques et administratifs, au quotidien.

En insistant sur ce dernier point, j'aimerais aussi, que celui-ci, soit de même plus partagé par chaque Arinthodien.

Je citerai trois exemples, qui me conduisent à émettre ce souhait :

- Les dépôts de toute nature, un peu partout, et les réflexions qui peuvent s'en suivre à l'égard des employés communaux, considérant que ceux-ci sont là pour enlever ces déchets.
- Le comportement irrespectueux de ces maîtres qui laissent leur chien déféquer dans les espaces publics, les pelouses, sans se soucier de leurs concitoyens, de l'image donnée de la commune, et des agents communaux, qui tondent et nettoient. (Agent de service public ne signifie en aucune façon, serviteur du public).
- Les incivilités récurrentes (tags, détérioration des biens publics, et même agression verbale).

Sur ces sujets, comme pour d'autres, la vie en communauté et le bien vivre ensemble dépendent de chacun de nous. Ils reposent sur des principes simples pouvant se résumer autour de 3 R :

Règle de vie - Respect de l'autre - Responsabilité de soi

Pour conclure sur une note moins moraliste, je tiens très sincèrement à remercier toutes celles et ceux qui, d'une manière ou d'une autre, participent à l'harmonie de la vie communale.

Vous assurant de l'engagement de l'équipe municipale.

Le Maire

Jean-Charles GROSDIDIER

La commune aménage pour vous : Réalisations terminées

Annexe aux vestiaires du stade

La commune a financé la construction d'un local pour l'Association Sportive Arinthod (club de football). Le coût total de cette construction est de 123 000 € hors taxe, financée à hauteur de 78 000 € par la commune, de 25 000 € par l'ASA et d'une subvention de 20 000 € du Conseil général.



Ce local d'ossature bois a une surface de 100 m². Il est constitué d'une salle de réception, de sanitaires ainsi que d'une pièce servant de bureau pour le secrétariat.

Les réunions du club se dérouleront dorénavant dans cette salle. Avant et après les matchs, les dirigeants de l'AS ARINTHOD pourront recevoir les dirigeants adverses, l'arbitre, les adversaires du jour et les parents s'il s'agit de matchs des jeunes

pour une petite collation, l'esprit de cette nouvelle salle étant porté sur la convivialité.

Une grosse corvée a eu lieu dernièrement au stade afin d'améliorer les infrastructures existantes, ainsi le terrain et surtout les vestiaires ont connu un véritable « lifting ». Le coût des travaux de cette corvée est intégralement à la charge du club de foot local.

La réception des travaux a été faite le lundi 11 juin.



Un point sur la gendarmerie



C'est en janvier 2012 que la « nouvelle gendarmerie » est devenue opérationnelle.

Les appartements qui offrent maintenant un gain de place d'environ 30%, sont appréciés par leurs locataires. Cinq logements sont situés au 1^{er} étage et 2 studios au rez-de-chaussée (pour les adjoints volontaires).

La visite commentée par le Commandant de la Communauté de Brigades, le Major BARILLOT commence par l'accueil, puis les locaux techniques nombreux et vastes qui facilitent le travail des gendarmes.

Diverses pièces comme le local transmission ou la chambre forte, séparent les 4 bureaux, une salle de

réunion permet les travaux de groupe. La chambre de sûreté (« prison ») qui sert aussi de cellule de dégrisement se situe près de la nouvelle salle d'audition (insonorisée, cadre neutre, vitre sans tain). Ces locaux permettent d'effectuer des gardes à vue en présence d'avocats et d'officiers de police judiciaire (trois gendarmes à Arinthod).

Pour contacter la gendarmerie : 03 84 44 93 24
cob.arinthod@gendarmerie-interieur-gouv.fr

Lotissement de Magnin

8 maisons sont déjà sorties de terre au lotissement de MAGNIN.

3 d'entre elles accueillent des nouveaux habitants d'ARINTHOD.

1 parcelle est réservée, la vente sera bientôt définitive.

Il reste donc 13 parcelles encore disponibles.

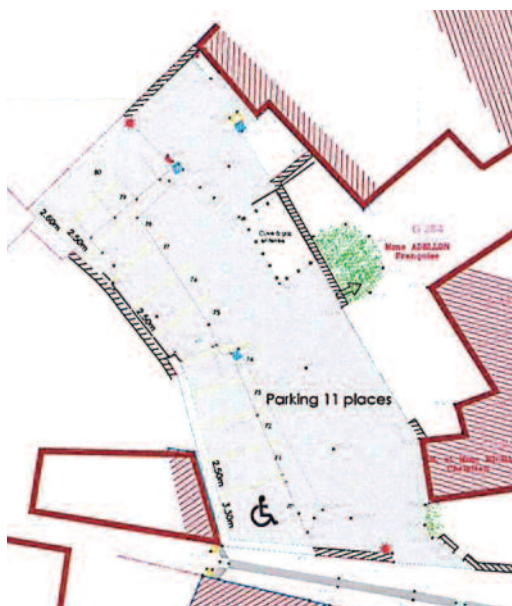
Pour consulter le plan du lotissement et les parcelles libres, merci de vous adresser à la mairie. Le prix des parcelles est fixé à 29,90 € TTC/m² et 27,50 € TTC/m² pour les 4 parcelles ayant une servitude de pompe de relevage.

Réalisations en projet

Aménagement Parking MANDUCHER

Pour des raisons de sécurité, les garages, rue de la Chapelle, en très mauvais état, seront démolis et remplacés par une aire de stationnement d'environ 11 places.

Ce nouvel aménagement est nécessaire pour désengorger la place de l'église.



Projet E-LUM

Le Grenelle de l'environnement a édicté les enjeux de l'éclairage public durable. Afin de respecter ses enjeux et améliorer son installation, la commune a décidé d'adhérer au service e-lum du SIEDEC. Ce service consiste en la mise en œuvre de moyens mutualisés permettant d'améliorer les installations d'éclairage public et de respecter les engagements de la Charte « Eclairons juste le Jura ».

En 2011, l'adhésion à ce service a été fixée à 20€ par an et par point lumineux. Le tarif sera révisé chaque année, en fonction des efforts effectués par la collectivité sur le parc.

En parallèle, la commune a engagé 3 tranches de rénovation de l'éclairage public (Rénovation/Vétusté/Sécurité) pour un montant de 30 000 €/an sur 3 exercices. La participation du SIEDEC sera de 50%.

Gains attendus pour la collectivité

1 - Réduire les risques pour la commune en :

- ▶ éliminant les menaces d'accidents par électrocution des usagers du domaine public et des personnels techniques,
- ▶ renforçant la sécurité routière grâce à une meilleure uniformité de l'éclairage,
- ▶ se mettant en conformité avec le contrat d'assurance souscrit par la collectivité.

2 - Faire chuter les consommations d'énergie en :

- ▶ diminuant la puissance des lampes installées,
- ▶ optimisant le temps d'éclairement par rapport aux besoins des usagers.

Le gain économique potentiel aux heures de faible fréquentation est de :

30 à 50% en réduisant l'éclairement,
60 à 70% en temporisant l'éclairement.

3 - Améliorer la qualité d'éclairage en :

- ▶ anticipant l'interdiction à la vente des lampes peu performantes de type Vapeurs de Mercure,
- ▶ réduisant le taux de panne des installations et le nombre d'interventions annuelles associées en améliorant la maintenance,
- ▶ adaptant le niveau et les périodes d'éclairement par rapport à l'usage et à la fréquentation des lieux.

4 - Réduction de la pollution lumineuse pour :

- ▶ éviter les troubles du sommeil aux personnes habitant à proximité des lampes,
- ▶ limiter les nuisances sur la faune nocturne en particulier les insectes et les chauves-souris,
- ▶ valoriser touristiquement la qualité du ciel étoilé avec des balades nocturnes, des observations astronomiques...

Restauration des tableaux de l'église

Le 30 décembre 2009, l'arrêté préfectoral n°2116 prononçait l'inscription des huit tableaux de l'église d'ARINTHOD à l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés au titre des monuments historiques.

Cet ensemble de tableaux des XVII^e et XVIII^e siècles fait partie intégrante du domaine public affecté perpétuellement au culte.

Ces tableaux étant décrochés, exposés à l'air et dans un mauvais état de conservation, les cadres du XVI^e et XVII^e siècles souffrant particulièrement de leur condition de conservation, posés à même le sol, d'une grande fragilité et d'une manipulation très délicate, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a souhaité que cet ensemble de valeur soit sauvegardé. Tous ne nécessitent pas la même urgence d'intervention.



des représentants « La descente de croix » et « L'adoration des bergers ».

Ces peintures, dans un état particulièrement préoccupant, d'après le conservateur, auraient sans doute été perdues sans intervention d'ici cinq à dix ans. Elles apparaissent

Le conseil municipal a donc voté la restauration des deux grands formats et de leurs ca-



comme les plus endommagées.

Le montant des travaux pour ces deux tableaux s'élève à 55 456 € HT : 25% sont subventionnés par le Conseil général, 25% par le Conseil régional et 25% par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Il restera donc à la charge de la commune 13 864 € HT. La restauration devrait débuter au 2^{ème} semestre 2012.

Acquisition de terrain par la société SMOBY TOYS

La société SMOBY TOYS aménage, au sud de sa propriété, une plateforme logistique afin de répondre aux besoins dus à l'augmentation des capacités de production du site d'Arinthod. Les travaux commencés mi-juin devraient se terminer à l'automne 2012.



commune d'Arinthod pour acquérir les parcelles cadastrées ZH 362, 364 et 424 (cf. plan) représentant une surface totale de 8 317 m².

Dans le même temps, elle a acquis deux parcelles privées d'une superficie totale de 37 740 m² pour se constituer une réserve foncière en vue de son développement futur.



Pour se conformer aux prescriptions légales et réglementaires en matière d'exploitation classée pour la protection de l'environnement et en matière de sécurité, la société SMOBY TOYS a sollicité la

Installation des pompes funèbres Cordier



Au vu des dispositions de mise aux normes contraignantes et difficilement adaptables dans le bâtiment de l'ancienne brigade de gendarmerie, c'est sur un terrain situé près du cimetière que l'entreprise Cordier souhaite en définitive installer un complexe funéraire. D'abord discret, éloigné du centre du village, d'architecture moderne et sobre, ce bâtiment d'environ 220 m² avec accès pour personnes à mobilité réduite proposera **un premier espace chambre funéraire avec :**

- un accueil ;
- deux salons où reposent les défunts ;

un deuxième espace avec :

- un local privé destiné aux professionnels ;

un troisième espace avec :

- une boutique d'articles funéraires dans laquelle une permanence journalière est prévue ;
- une salle d'accueil pour les familles.

Un parking de 10 places facilitera son utilisation.

Les travaux, qui devraient durer quatre mois, débuteront cette fin d'année. Ce projet privé apportera à la population locale un service essentiel, de première nécessité.



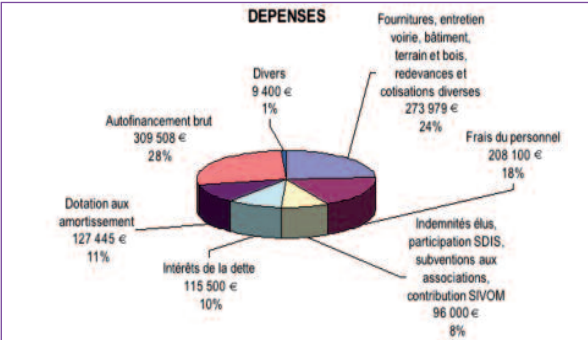
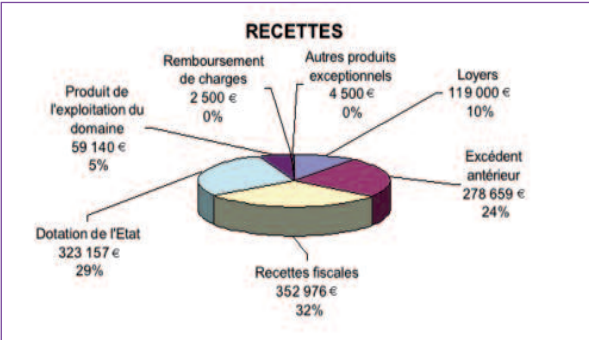
Projets à long terme en cours de réflexion

- Aménagement de la place de la Poste
- Création de logements adaptés : la demande est de plus en plus importante
- Réaménagement de la mairie suite à de nouvelles normes d'accueil pour les personnes à mobilité réduite
- Rénovation de la salle polyvalente

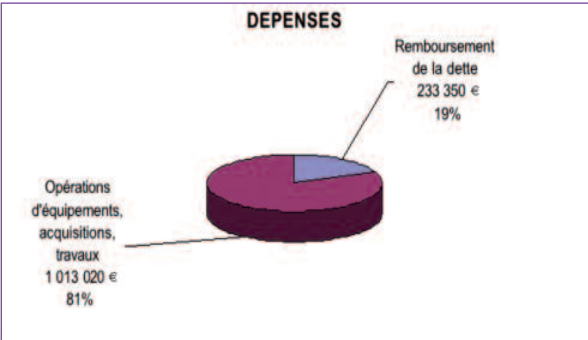
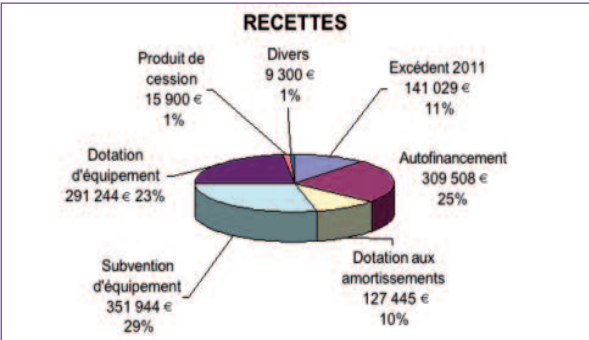
Les projets sont nombreux mais la commune doit définir des priorités

BUDGET COMMUNAL 2012

Fonctionnement



Investissement



RÉALISATIONS 2011

En 2011, les recettes de fonctionnement auxquelles s'ajoute l'excédent de l'exercice 2010 s'élevant à 196 453 € ont couvert les dépenses de fonctionnement et ont permis la réalisation des investissements suivants :

PROGRAMMES	COÛT	SUBVENTIONS
Programme forestier	7 000 €	
Extension et renforcement de réseaux en zone artisanale, zone de Chacour, rue Croix de Fer	94 800 €	12 000 € Participation pour voirie et réseaux
Révision et modification du PLU	4 307 €	2 213 € de dotation de l'État
Création d'une salle d'accueil au stade	123 000 €	20 000 € du Conseil général 25 000 € de l'ASA
Restauration et installation de l'orgue à tuyaux	46 306 €	14 278 € du Conseil général 1 000 € des Amis de l'Orgue Reste 4 000 € à percevoir sur 4 ans des Amis de l'Orgue
Achat de matériels divers (kit de relevage pour tracteur, illuminations, compresseur, tables, poubelles, etc.)	17 893 €	
Acquisition et échange de terrain + frais annexes - Bois DUPIN, échange CALLAND	6 700 €	
Fonds de concours sur travaux de voirie classée	1 650 €	
Travaux de voirie divers	8 900 €	
Rénovation éclairage public	14 860 €	
Signalisation	1 035 €	
TOTAL	326 451 €	74 491 €

Parallèlement, la commune a réalisé 1 emprunt :

AMÉNAGEMENT DU BOURG CENTRE - 2 ^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX PLACE DE LA FONTAINE et SIGNALÉTIQUES	
Coût total de l'opération	445 000,00 €
Emprunt	400 000,00 €
Subvention Etat (FISAC)	70 000,00 €
Subvention Conseil régional	9 000,00 €
Subvention Conseil général	30 508,00 €

PRÉVISIONS 2012

Les prévisions de recettes de fonctionnement 2012 et l'excédent de l'exercice 2011 d'un montant de 278 659 € permettent de dégager un autofinancement de 309 508 € qui servira à financer les projets suivants :

PROGRAMMES	COÛT	SUBVENTIONS
Acquisition maison Jane BUGNET	2 500 €	
Programme forestier	3 300 €	
Installation de nouveaux columbariums au cimetière	6 000 €	
Parking Manducher	20 000 €	
Rénovation éclairage public	14 920 €	
Réfection toiture bâtiment stade de foot	7 800 €	4 387 € Remboursement assurance
Restauration de deux tableaux inscrits à l'inventaire des monuments historiques	66 400 €	13 864 € de la Direction Régionale des Affaires Culturelles 13 864 € du Conseil régional 13 864 € du Conseil général
Restauration fontaine classée	1 864 €	779 € de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
Acquisition de matériels (débroussailleuse, pompe à eau, perceuse, etc.)	13 000 €	
Extension de réseaux dans la zone artisanale	24 000 €	
Fonds de concours sur travaux de voirie classée	3 306 €	
Travaux de voirie divers	5 200 €	
Extension de réseaux chemin du Bourbouillon	40 000 €	
Acquisition signalisations	2 800 €	
Acquisition d'un commerce (place de la fontaine)	120 000 €	
TOTAL	331 090 €	46 758 €

Aucun emprunt nouveau ne sera réalisé sur l'exercice 2012.

Actualités 2012

Bienvenue aux nouveaux commerçants

En 2011 et en ce début d'année 2012, la commune a eu le plaisir d'accueillir de nouveaux artisans et commerçants :

SALON VITAMINE

37, rue des Arcades

Salon de coiffure

M^{lle} PERRIN Virginie

ATELIER SOLANGE

5, chemin du Levant

Atelier de couture, retouches

M^{me} KOLLY Solange

PETIT FRAIS

5, rue des Arcades

Vente de fruits et légumes

M. OZAN Hakverdi

PLUS BELLE LA NUIT

ZA en Chacour

Magasin literie

CAILLAT

ZA la Forêt

Élagage

M. CAILLAT Benoît

GARAGE TRUQUI L&S

8, rue Fontaine du Frêne

Nous leur souhaitons la bienvenue et la réussite dans leurs projets.

Visite de la mairie par les élèves de 6^{ème}

Les 20 et 22 mars derniers, les élèves de 6^{ème} du collège Bichat, accompagnés de leur professeur d'histoire géographie, M. Rémy Thomas, ont rencontré le Maire d'Arinthod et le trésorier du foyer rural, Jean-Marc Pellier.

Chaque élève a pu questionner ces derniers sur le fonctionnement de la mairie et du foyer rural. Quelques notions sur l'état civil, l'urbanisme, les élections, les pouvoirs du Maire etc. ont été évoquées. Une visite des locaux de la Mairie a été réalisée par les secrétaires.

Chacun a pu découvrir la salle du conseil municipal (salle des mariages), le bureau du Maire, le secrétariat, les archives et la salle du foyer rural. Une rencontre enrichissante pour tous les participants qui sera certainement renouvelée à l'avenir.

Rétrospective sur le cinéma

Septembre 2011 a été synonyme de l'arrivée du cinéma à Arinthod. En lien avec les écrans mobiles de la Ligue de l'enseignement et en partenariat avec la Communauté de Communes de la Petite Montagne et la mairie d'Arinthod qui ont permis de financer ce projet culturel, Arinthod a pu bénéficier de 10 séances de cinéma tout public et de 7 séances jeune public. Le foyer rural s'est donc étoffé d'une nouvelle section cinéma. Cette dernière est à but non lucratif c'est-à-dire que l'intégralité de la recette des entrées est reversée à la Ligue de l'enseignement-écrans mobiles (*association qui favorise l'accès au cinéma en milieu rural par le biais d'un écran itinérant ainsi que d'un projectionniste*). **Les projections se déroulent à la salle Jeanne d'Arc à 17h30 pour le jeune public et à 20h30 pour les films tout public.**

La section cinéma du foyer rural d'Arinthod est très satisfaite de cette première saison écoulée. En effet, la fréquentation a été bonne grâce à une programmation éclectique et intéressante avec une moyenne de 50 spectateurs et un pic pour « Les intouchables » qui a rassemblé 160 spectateurs.

Des films de qualité et récents ont été projetés comme « The Artist » plusieurs fois primé, « La guerre des boutons », « The lady », « La guerre est déclarée », « La vérité si je mens 3 », « Une vie meilleure »... De nombreux enfants ont pu regarder et apprécier : « Kung Fu Panda 2 », « Les contes de la nuit », « Le Chat Potté », « Zazou », « TINTIN » et « À pas de loup ».

Cette activité répond réellement à une demande des habitants d'Arinthod qui apprécient la proximité ainsi que la convivialité de ces soirées. Effectivement, un entracte est proposé par les bénévoles lors du changement de bobine à la moitié du film. **Le prix des entrées est également très attractif : 3,80 € pour les tarifs réduits et 4,60 € pour les tarifs normaux.**

Les bénévoles se chargent de mettre en place les chaises avant les projections, de vendre les tickets d'entrée, de ranger et de nettoyer la salle à l'issue de la soirée. De plus, ils aident le projectionniste à installer et désinstaller son matériel (écran, projecteur, bobines...). **Un grand merci à toute cette équipe dynamique et disponible sans quoi rien n'aurait été possible !**

La section Cinéma tient également à remercier les spectateurs de leur intérêt et tout particulièrement le groupe de fidèles présents à une majorité des séances.

Cette aventure est reconduite pour la saison 2012/2013. Afin de connaître les films programmés et les dates, des affiches sont disposées dans tout le village deux semaines avant. Des prospectus sont distribués également.

Notez d'ores et déjà les dates proposées par les écrans mobiles pour la prochaine saison :

- jeudi 20 septembre

- jeudi 15 novembre

- jeudi 18 octobre

- jeudi 13 décembre

Piscine

Une réunion d'information a été organisée le vendredi 1^{er} juin afin de présenter la nouvelle section Activités aquatiques du Foyer Rural. Cette dernière prendra en charge les inscriptions pour les diverses activités proposées ainsi que le planning et la répartition des groupes.

BASSIN

Le bassin (20 m x 7,50 m) se compose d'une fosse à plonger de 2,60 m de profondeur, sur 7 m de longueur x 7,5 m de largeur, d'un petit bain de 13 m de longueur x 7,5 m de largeur dont la profondeur va de 0,80 m à 1,20m. Sa capacité maximum est de 60 personnes.

MAÎTRE NAGEUR

M. Eddy Feys a été recruté pour 35 heures annualisées par la communauté de communes. En plus du diplôme BEESAN requis pour la surveillance et l'enseignement de la natation, il est également diplômé du concours de la fonction publique « E.T.A.P.S. » éducateur territorial des activités physiques et sportives ce qui lui permet d'exercer toutes activités sportives, en qualité d'éducateur sportif.

ACTIVITÉS

L'association a proposé plusieurs types d'activités aquatiques : aquagym douce, aquagym tonique, aquaphobie, cours natation initiation enfant et adulte, cours natation perfectionnement enfant et adulte, cours entraînement à partir de 12 ans, natation libre.

PLANNING

La saison d'activités aquatiques sera découpée en trois trimestres : du 10 septembre au 31 décembre 2012, du 7 janvier au 13 avril 2013, du 15 avril au 6 juillet 2013, soit 10 semaines par trimestre.

Les tarifs par séance :

aquagym douce ou tonique : 6 € ;
aquaphobie : 8 € ;

cours enfants initiation ou perfectionnement : 6 € ;
cours adultes initiation ou perfectionnement : 6 € ;
natation libre : 4 €.

ADHÉSION

AFFILIATION UFOLEP : 25 € par an. Possibilité de tarif préférentiel si déjà adhérent à une autre association sportive cotisant à l'UFOLEP.

COTISATION AU FOYER RURAL : 1,5 € par an

FRAIS DE FONCTIONNEMENT : 3,5 € par an

INFORMATIONS UTILES

BONNET DE BAIN OBLIGATOIRE
et MAILLOT DE BAIN (pas de short)

DOUCHE OBLIGATOIRE
AVANT D'ALLER DANS LE BASSIN

CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE
DE MOINS DE 3 MOIS portant la mention
« aucune contre-indication à la pratique
et à l'apprentissage de la natation »

CONTACTS

Joëlle STALDER : Présidente de la Section,
Sylvie MONNERET : Secrétaire,
Emmanuelle JACQUEMIN : Trésorière

Le mercredi 20 juin, le bureau de l'association Activités aquatiques s'est réuni et a trié pas moins de 200 demandes dont plus d'une centaine en Aquagym, une quarantaine en nage libre et une autre trentaine en cours enfant.

Douze créneaux ont donc été demandés auprès des services de la communauté de communes. Quand leur réponse sera connue, l'association fera part aux personnes intéressées des modalités à respecter afin de s'inscrire définitivement dans les activités souhaitées.

Pour plus de renseignements, vous pouvez
contacter l'association via son adresse
électronique : **aquarinthod@yahoo.fr**.

Opération Signalétique

En collaboration avec la Communauté de Communes de la Petite Montagne et dans le cadre de l'opération OCMACS, une refonte complète de la signalétique de la commune est en cours de réalisation.

Vous verrez notamment apparaître au fil des prochaines semaines des panneaux d'accueil (à chaque entrée de la commune), des panneaux événementiels annonçant les manifestations et des plans de repérage d'ensemble.

Les entreprises, commerces et services ont été sollicités pour participer à ce projet d'ensemble en finançant l'achat de lames directionnelles individuelles placées aux principaux carrefours de la commune afin de les repérer plus facilement.

Le tout harmonisé par une charte graphique commune afin de renforcer l'identité de la Petite Montagne (Arinthod, St-Julien, Thoirette).



Zoom sur :

L'ADMR



L'ADMR (l'aide à domicile en milieu rural) d'Arinthod a plus de 40 ans d'expérience. Elle a vu le jour grâce à Henri COMTE qui en a pris l'initiative avec quelques bénévoles. Il existe près de 3 250 associations locales ADMR en France. Association à but non lucratif régie par la loi 1901, l'ADMR a pour projet de permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles en leur apportant un service personnalisé en fonction de leurs attentes et de leurs besoins propres.

Elle est gérée et animée par une équipe de responsables bénévoles bien implantés dans la localité, qui connaissent ses habitants, ses institutions, son économie.

Les services de l'ADMR couvrent les besoins de tout type de public.

1. Services spécifiques pour public « fragilisé » (possibilité de prise en charge par le Conseil général, la caisse de retraite, la mutuelle...)

- Aide aux activités quotidiennes ordinaires (entretien de la maison et du linge, courses, repas...)
- Assistance aux personnes (toilette, habillage, alimentation, garde, prise de médicament... accompagnement dans les loisirs et la vie sociale, relationnelle).
- Soins d'hygiène et infirmiers (Services de Soins Infirmiers à Domicile, SSIAD) en lien avec le médecin de famille du patient.
- Intervention sociale et familiale (soutien à la famille en cas de maladie, décès, grossesse,

naissance, fatigue...)

- Livraison de repas à domicile
- Téléassistance (petit médaillon ou bracelet qui met en relation directe avec une centrale d'écoute qui fonctionne 24h/24 et 7 jours sur 7)
- L'accompagnement en fin de vie (pour toute personne admise en soins palliatifs à domicile, présence d'un garde-malade)

2. Services de confort pour tout public

Pour toutes les personnes à la recherche d'un grand confort de vie qui désirent être soulagées dans l'accomplissement des tâches quotidiennes (réduction d'impôt de 50% des dépenses)

- Entretien de logement et de linge
- Garde d'enfant
- Petit bricolage
- Petit jardinage
- Service Mandataire pour Emploi Direct (SMED) toute personne qui désire assurer une fonction d'employeur, tout en étant allégée des contraintes administratives supportées dans ce cas par l'ADMR.

L'ADMR d'ARINTHOD compte 22 aides à domicile et 2 secrétaires ce qui correspond à un peu plus de 14 employés à temps plein.

En 2011, elle a effectué 488 heures auprès de 10 foyers, 20 619 heures auprès de 172 personnes retraitées, 70 heures auprès de personnes en situation de handicap, 332 heures auprès de

personnes pour une aide de confort tout public

portés par jour du lundi au samedi inclus : 12,63.

378 personnes bénéficient de la téléassistance, et 3 940 repas ont été livrés quotidiennement (prix de vente du repas 7,90 €). Nombre moyen de repas

Pour le service de repas, l'association a effectué 24 000 km pour l'année, soit un circuit journalier moyen de 77 km.

Elle compte en 2011 : 44 adhérents, 23 administrateurs (bénévoles) dont 5 représentent l'association au sein de la Fédération Départementale du JURA (15 bis, rue de Vallière - 39007 LONS LE SAUNIER cedex - tél : 03 84 47 26 31). Elle a pour :

Président : Daniel LIECHTI,
1^{er} Vice-Président : Martial REGIS,
2^{ème} Vice-Présidente : Denise PICAUD,
Trésorière : Odile BERTHAIL et
Secrétaire Marie-Madeleine GROS.

Chaque année, au printemps, elle tient son Assemblée Générale au cours de laquelle elle rend compte de ses activités diverses.

Pour contacter l'ADMR : 15, rue des Tilleuls - 39240 ARINTHOD
Tél : 03 84 48 59 74 - Mail : admr17@arinthod.fede39.admr.org

La construction de l'association des travailleurs turcs

Un nouveau bâtiment est en voie d'achèvement dans la zone artisanale.

Il a été construit à l'initiative de l'association des travailleurs turcs d'Arinthod et il abritera une salle de réunion, une salle à manger, une salle de jeu destinée aux jeunes et une salle de prière.

Ce bâtiment est entièrement financé par l'association et ses adhérents.



La commune d'Arinthod, après avoir rencontré les responsables de l'association pour prendre connaissance du projet, a vendu une parcelle afin de permettre la construction de ce lieu de rencontre.

Cette association ainsi que la communauté turque d'Arinthod est également à l'origine de la kermesse annuelle qui a eu lieu le 12 mai dernier à la salle polyvalente.

Ce fut l'occasion de découvrir de nombreux plats salés et d'excellentes pâtisseries orientales confectionnés par les familles dans une ambiance festive rythmée par les jeux et les chants.



Un peu d'histoire

**l'histoire de François ROZOY,
né à Arinthod le 22 octobre 1918**

Grâce au Souvenir Français et en particulier à la curiosité de son président Philippe DEPRez, les habitants d'Arinthod ont découvert lors de la cérémonie de commémoration du 8 mai, l'histoire de François ROZOY, né à Arinthod le 22/10/1918.

Tout est parti, en 2010, de l'inauguration d'une stèle à Lons-le-Saunier, pour les 70 ans de l'Ordre des Compagnons de la Libération qui sont au nombre de 10 dans le département du Jura. Il a été décidé de déposer une plaque commémorative individuelle dans chacune des 10 communes de naissance ou de décès. C'est ainsi que le Souvenir Français a découvert qu'un Compagnon de la Libération était né à Arinthod.

L'Ordre des Compagnons de la Libération a été créé par le Général de Gaulle le 11/11/1940, après la défaite des armées françaises et dans le cadre de l'organisation de la lutte armée, pour récompenser des personnes, des unités ou des collectivités qui se seraient signalées d'une manière exceptionnelle dans l'œuvre de libération de la France et de son Empire.

Les membres de l'Ordre seront des compagnons. L'insigne sera la Croix de la Libération qui est la 2^{ème} décoration dans l'ordre d'importance derrière la Légion d'Honneur. La devise sera : « En servant la patrie, il a apporté la victoire » et apposée au dos de la Croix « Patriam servando victoriam tulit ».

Cet Ordre sera forclos par décret le 23/01/1946 et c'est pourquoi il ne sera pas galvaudé comme peut l'être la légion d'honneur.

La décoration a été attribuée à 1 036 personnes (2/3 de militaires, 1/3 de civils, 6 femmes), à 18 unités combattantes et à 5 collectivités (Nantes, Grenoble, Paris, Vassieux en Vercors et l'Ile de Sein)

Retour en arrière en 1914, un médecin de Charleville, Léon ROZOY est mobilisé dans les services sanitaires du front, puis dans le cadre du rapprochement familial, affecté au service des civils dans notre région, à Clerval puis à Arinthod.

Sa femme, Marie-Marguerite, avait fui à pied avec ses 4 enfants dont le dernier n'avait que 2 mois, devant les armées allemandes en 1914. Elle retrouve son mari à Arinthod fin 1917.

Leur 5^{ème} enfant, François, naît à Arinthod le 22/10/18, dans la maison « Malfroy », grande bâtisse en face de la poste, de l'autre côté du rond-

point, et qui servait aussi de cabinet médical. Le docteur rendait visite à ses patients à vélo sur les cantons d'Arinthod et de St-Julien.

La famille repart à Charleville fin 1919. François ROZOY commence sa carrière militaire à la sortie de l'école de St-Cyr en 1939 et choisit l'armée de l'air.

Il part pour la campagne de Syrie. En août 1941, refusant de cesser le combat contre l'ennemi, il rejoint les Forces Françaises Libres, ce qui lui valut une condamnation à mort par contumace par le tribunal militaire de Montpellier pour désertion et trahison.

Jusqu'en décembre 1942, il participe au côté de la ROYAL AIR FORCE, à la campagne de Lybie à bord de son bombardier « le Lorraine ».

En décembre 1942, il rejoint l'Angleterre pour servir avec « le Lorraine » sur le théâtre d'opérations de l'Europe Occidentale. Spécialiste du bombardement en rase-mottes, il effectue 109 missions offensives jusqu'à la fin de la guerre. Trois fois touché en vol par la DCA, son équipage blessé, lui-même avec 2 éclats d'obus qu'il gardera dans l'épaule, il ramène à chaque fois « le Lorraine » à la base.

Il est ensuite volontaire pour la guerre d'Indochine d'où il reviendra en 1954. En 1963, il est affecté, avec le grade de Colonel, au QG des Forces Alliées de Centre-Europe à Fontainebleau.

En 1968, il est nommé Général de Brigade Aérienne et prend le commandement des éléments « Air » des forces françaises stationnées en Allemagne Fédérale. Il prend sa retraite en 1971 et décède à Paris le 10/03/1987. Il est inhumé à Pouru-Saint-Rémy dans les Ardennes.

Il avait été nommé Commandeur de la Légion d'Honneur, Compagnon de la Libération, Grand officier de l'ordre National du mérite et il était titulaire de la Croix de guerre 39/45 (5 citations), de la médaille Coloniale avec agrafe « Syrie » et de la Distinguish Flying Cross (Grande Bretagne).



Le recyclage des mobiles



L'Association des Maires et des Présidents de Communautés du Jura (AMJ) et France Télécom - Orange s'associent pour collecter et recycler les téléphones mobiles inutilisés.

Les mobiles collectés pourront ainsi avoir une seconde vie : réutilisés ou recyclés.

- 1** Un collecteur sera installé à la mairie, dans le hall, pour récupérer les mobiles (toutes marques et tous opérateurs) dont les utilisateurs n'ont plus l'usage.
- 2** Une fois collectés, les mobiles sont triés et reconditionnés aux Ateliers du Bocage, membre d'Emmaüs.
- 3** Si le mobile ne fonctionne pas, il est recyclé et les matières dangereuses sont traitées et les métaux récupérés.
Si le mobile est en état de marche, les données personnelles sont effacées, il est testé puis reconditionné pour être revendu dans un pays d'Afrique comme mobile d'occasion.

Dans ce cas, Orange reverse l'intégralité des bénéfices à Emmaüs International.



Grâce à ce partenariat, l'Association des Maires et des Présidents de Communautés du Jura et Orange sont fiers :

- de contribuer au **développement durable** ;
- de favoriser la création de liens de **proximité** ;
- de soutenir **l'insertion**.

Quelques chiffres :

- **100 millions de mobiles estimés « dorment dans des placards » en France.**
- **12 000 mobiles collectés en France = 1 emploi d'insertion créé en France**
- **100 000 mobiles collectés en France = 1 atelier de collecte et 5 emplois créés en Afrique**

Carte Avantages Jeunes

Pour la première année, la commune vend les cartes avantages jeunes, à partir du 1^{er} septembre au secrétariat de la mairie.

La carte avantages jeunes propose diverses réductions et privilèges à toute personne de moins de 30 ans pour un coût de 7 €.



Les dépôts sauvages

Ce que dit la loi...

La loi 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des matériaux est codifiée dans le code de l'environnement, articles L541-1 à L541-8. **Elle précise que :**

« Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à :

- 1) produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune ;
- 2) dégrader les sites ou les paysages ;
- 3) polluer l'air ou les eaux ;
- 4) engendrer des bruits ou des odeurs ;
- 5) porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination.



Au cas où les déchets sont abandonnés, déposés ou traités contrairement à la loi et aux règlements sanitaires, l'autorité titulaire du pouvoir de police, peut, après mise en demeure, assurer d'office l'élimination desdits déchets aux frais du responsable.

Distributeur de sachets



Photos prises sur la commune.



Afin d'inciter les propriétaires de chiens à laisser les rues propres, la commune a installé 3 distributeurs de sachets : cours de la mairie, place de l'église et rue du Vivier.

Merci d'en user à bon escient !

Etat Civil

Année 2011 (depuis mi-juin)

MARIAGES

Le 2 juillet :

Nathalie CHARNU et Denis ROCHET

Le 29 octobre :

Isabelle FILLOD et Bajram RIFATI

NAISSANCES

Le 5 juillet : Ninon DARIT

Le 12 juillet : Ceylin SAHIN

Le 1^{er} août : Léandre CARNET

Le 4 octobre : Arda-Saban ZAGLI

DÉCÈS

Le 21 juin : André DUBOZ (79 ans)

Le 28 juin : Charles BERTARINI (85 ans)

Le 3 juillet : Reine DESPREZ

veuve GIBOZ (99 ans)

Le 10 juillet : Henri JOURDAIN (91 ans)

Le 21 juillet : Edith SORNAY

épouse BAVEREL (54 ans)

Le 27 juillet : Gérard PELLIER (70 ans)

Le 30 juillet : Désiré BENOIT (87 ans)

Le 5 août : Simonne LAVERGIN

veuve LEVEQUE (93 ans)

Le 12 septembre : Louis DUMETIER (72 ans)

Le 2 octobre : Louis BANDRIER (84 ans)

Le 8 novembre : Marcelle VERGUET (93 ans)

Le 26 novembre : Cécile MEILLER (84 ans)

Le 28 novembre : Danièle MEGARD (50 ans)

Le 5 décembre : Pierre GOULU (84 ans)

Le 12 décembre : Léon CHARRIERE (89 ans)

Le 19 décembre : Andrée MONNIER (83 ans)

Année 2012 (jusqu'à mi juin)

MARIAGES

Le 26 mai :

Nurdan GUL et Ahmet CELIK

NAISSANCES

Le 5 février : Yagmur CAKIR

Le 3 mars : Esad GUL

Le 6 mai : Robin GAUTHIER PARSUS

Le 26 mai : Abdullah KARABULUT

DÉCÈS

Le 17 janvier : Michel LAURENCIN (59 ans)

Le 19 janvier : Renaud GUYENET (27 ans)

Le 28 janvier : Marcel FAVIER (89 ans)

Le 8 février : Jeanne GENTELET

veuve MONSNERGUE (95 ans)

Le 15 février : Marie CARNET

veuve BROCHET (98 ans)

Le 5 mars : Michel CONVENANT (76 ans)

Le 6 mars : Paul PECHOUX (86 ans)

Le 14 avril : André NION (83 ans)

Le 23 avril : André TISSERAND (81 ans)

Le 24 avril : Constantina GUALANDRIS (95 ans)

Le 4 mai : Michel BARNOUD (60 ans)

Le 27 mai : Jeannine PUGET

veuve DUBOZ (82 ans)

Le 29 mai : Marie FUTIN

veuve VUITTON (91 ans)

Le 4 juin : Paulette VERGELAS (83 ans)

Le 10 juin : Jeanne VINIT-MOLLARD

veuve DUCREUX (97 ans)

Le 12 juin : Henriette SORNAY

veuve LESNE (94 ans)

**La commune s'est
dotée cette année
d'un Plan
Guide Communal
financé par
les annonceurs.**



**Un
exemplaire
vous est
offert avec
ce bulletin
municipal.**

Associations diverses d'Arinthod (39240)

Foyer Rural

Président : Éric JACQUEMIN
3, rue Croix Guillaume
03 84 48 08 93

Associations Sportives

Judo club Arinthod St-Julien

Président : Jean-Luc BALBI
Valfin/Valouse
03 84 48 02 03

Club Spéléo

Président : Pierre DOUBEY
8, rue du Sauvieux
03 84 48 07 31

Gymnastique Adultes

Présidente : Monique LAFONT
3, rue du Collège
03 84 48 04 24

Arinthod Jogging Club

Président : Patrick BORSKI
4, rue de Loyriat
03 84 48 02 96

Section Cycliste

Président : Éric ECARNOT
Rue de la Chapelle
39260 MAISOD
03 84 42 30 89

Section Badminton

Présidente : Aurélie GROS
Route de Cézia
39240 CHEMILLA
03 84 48 59 86

Tir à l'arc

Président : Hervé LAFAY
18, rue Croix de Pierre
03 84 48 07 47

Association les Randonneurs de la Petite Montagne

Président : Martial REGIS
11, rue de la Poyat
03 84 48 01 64

Société de Football

Président : Jean-Luc GRAND
16, rue des Tilleuls
03 84 48 09 92

Société de Boules

Président : Fabrice BRIDE
Lot. la Vignette Agea
39240 LEGNA
06 82 84 52 63

Yoga - Le Bol d'Air Club

Responsable : Christophe THIEME
rue du Lavoir Burigna
39240 AROMAS
04 74 50 73 41

Association Team Bicross

Président : Pierre-Gilles PAGET
39240 LEGNA
03 84 35 74 41

Chasse

Président : Jean-Michel GROS
6, rue de la Prélette
06 32 64 78 12

Pêche : APPMA

Président : Gérard PUISSANT
5, rue de la Portelle
03 84 48 72 04

Associations Culturelles

La Maison des Lutins

Présidente : Denise VACELET
9, route de Légna Agea
39240 LEGNA
03 84 25 47 18

Chorale "l'Aveinna"

Présidente : Jeanine POULET
5, chemin de l'Eglise
39270 CHAMBERIA
03 84 35 72 42
Chef de chœur :
Marie-Christine CHARBONNIER
17, rue des arcades
03 84 48 00 44

Les jardins de Joa

Président : Luc BAUER
Favergeres
39240 LAVANS SUR VALOUSE
03 84 48 50 79

Association des Travailleurs Turcs

Président : Ziya GORMEZ
1 chemin de la Batteuse
03 84 48 59 38

Association des Croqueurs de Pommes

Président : Jacques CALLAND
5, rue du Pré Mochet
03 84 48 05 97

Association Jeanne d'Arc

Président : Michel SUDAN
12, rue Jean de Chalon
03 84 48 01 17

Les Amis de l'Orgue

Président : Henri LUQUET
3, place de la Charité

Musique au Paradis

Responsable : Dagoberto LINHARES
rue du Paradis - VOGNA

Santé / Social

Sapeurs pompiers

Chef de corps : Pierre PORTEMAN
21, rue de la Portelle
03 84 48 09 45

Donneurs de Sang

Président : Daniel BESSON
2, rue du Paradis - VOGNA
03 84 48 09 91

Association Entraide

Présidente : M-France DEJONGHE
Villeneuve - 39270 SARROGNA
03 84 35 79 50

Croix Rouge

Responsable : René CHEVASSUS
Sancia - 39270 CHAMBERIA
03 84 35 71 36

Club 3^{ème} Age

Président : André RAUSCHER
2, rue du vieux Faubourg
03 84 48 00 85

ADMR

Président : Daniel LIECHTI
15, rue des Tilleuls
03 84 48 59 74

FNATH

Président : Pascal HARLAUT
39240 VESCLES
03 84 48 41 18

Souvenir

Anciens Combattants

Président : André PIQUET
39240 CONDES
04 74 75 81 71

Anciens d'Afrique du Nord

Président : Maurice MICHAUD
26, route du barrage
39260 LECT
03 84 48 41 01

Souvenir Français

Président : Philippe DEPPEZ
Agea 39240 LEGNA
03 84 35 70 77

Infos Pratiques

SANTÉ / SOCIAL

Cabinet Médical

Docteurs EL HANI et BERGIER 03 84 48 00 14
Médecin de garde 3966

La nuit de 20h à 8h

Le week-end du samedi 12h au lundi 8h

Les jours fériés de 8h à 8h le lendemain

Cabinet des infirmières

Laurence VUILLET, Marie-Noëlle LEDIG
03 84 48 01 03

Cabinet dentaire

Docteur Anne VILLESECHE 03 84 48 07 97

Pharmacie Coulon 03 84 48 01 21

Pharmacie de garde 3237

Ambulance de la Petite Montagne

03 84 48 07 80

Hôpital Local, Maison de retraite

03 84 35 18 18

ADMR 03 84 48 59 74

Taxi "La Pierre Enon" 03 84 48 51 88

URGENCE

Pompiers 18 ou 112

Gendarmerie 17

SAMU 15

SERVICE PUBLIC

Mairie 03 84 48 00 67
mairie.arinthod@wanadoo.fr

Communauté de Communes de la Petite Montagne 03 84 48 04 78
ccpmontagne@orange.fr

La Poste 03 84 48 00 29

Lundi 14:00-16:30
du Mardi au vendredi 09:30-12:00 / 14:00-16:30

Samedi 09:30-12:00

Médiathèque 03 84 48 82 61

mediatheque.arinthod@petitemontagne.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi : 10h/12h-15h/18h - Mercredi : 10h/12h-14h/18h

Vendredi : 10h/12h-14h/19h - Samedi : 10h/14h

Etude notariale de

Maitre Meynial Desmare 03 84 48 00 06

Centre des Finances Publiques 03 84 48 00 91

Déchetterie 03 84 48 50 33

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mercredi, Vendredi : 14h-17h

Samedi de 9h à 12h

Ramassage ordures ménagères :

Bacs bleus : le vendredi des semaines impaires,

à partir de 5h

Bacs gris : tous les mercredis à partir de 5h

Ecole Maternelle 03 84 48 07 72

Ecole Primaire 03 84 48 07 71

Collège Bichat 03 84 48 00 41

Accueil de Loisirs 03 84 48 05 55

(Période scolaire et vacances) maizlutins39@aol.fr

Horaires vacances scolaires :

Du lundi au jeudi de 7h à 18h30

Vendredi de 7h à 18h

Paroisse Notre Dame de la Petite Montagne

Pères Armand ATHIAS et Jean-Claude CRUT

03 84 48 00 61

secteurplpm@eglisejura.com